

Arrondissement Le Sud-Ouest
Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
815 Bel-Air, 1er étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

PAR COURRIEL

19 août 2021

Madame Émilie-Jade Bigelow, analyste
Office de consultation publique de Montréal

**Objet : Réponses aux questions reçues des citoyens entre le 9 et le 21 juin 2021 -
Consultation publique sur le secteur Saint-Ferdinand**

Madame,

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions transmises par courriel le 13 juillet dernier.

1. **Objet : Loisirs au parc Louis-Cyr**

« Le parc Louis-Cyr est le seul terrain de soccer où l'on peut jouer à Saint-Henri. Un autre se trouvant sur la rue du Couvent est utilisé comme patinoire l'hiver et le gazon y est complètement démoli rendant la pratique du sport dangereuse. Le parc Louis-Cyr ne permet pas de jouer de manière ouverte au soccer. Ainsi, pour un jeune qui désire jouer au soccer, il doit se rendre dans d'autres parties de l'Arrondissement. Le terrain est toujours fermé à clé et les gardiens de parc demandent constamment de sortir du terrain lorsqu'on y entre en sautant la clôture. Je me suis informé sur les heures de soccer libre qui sont permises. Toutefois, lorsque je m'y rends, le terrain est fermé et on me dit que ce n'est pas les bonnes heures et que les gardiens de parc ne reçoivent pas les informations correctement. Il est impensable pour moi, un jeune de 25 ans, de croire qu'un jeune de 12-13 ans doit passer à travers autant de barrières administratives pour pouvoir jouer au soccer. Je vis à Saint-Henri depuis 4 ans, j'ai contacté la Ville et les représentants municipaux et toujours ce terrain reste fermé et on me dit d'aller jouer au soccer à Pointe-Saint-Charles. Serait-ce possible de garder ce terrain ouvert pour que les amateurs de soccer puissent jouer ? »

Réponse : Le terrain de soccer du Parc Louis-Cyr étant en gazon naturel, un nombre limité d'heures est programmé selon les normes d'entretien recommandées. Ces heures sont réparties entre la pratique libre et les activités organisées par les organismes communautaires du milieu. Nous prenons note des inconvénients rencontrés relativement à l'accès et à l'horaire diffusé et

les ajustements requis seront effectués. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour connaître les heures d'ouverture des terrains de soccer.

<https://montreal.ca/lieux/terrain-de-soccer-du-parc-louis-cyr>

2. Objet : Présence d'artistes et d'artisans

« Bonjour, Considérant que l'Arrondissement a perdu, au fil du temps, un grand nombre d'espaces pour artistes et artisans, engendrant ainsi l'exode de ces derniers, est-ce que l'intégration de nouveaux espaces abordables pourra être considérée afin de favoriser leur retour (ou leur rétention) et permettre à l'Arrondissement de retrouver une certaine richesse culturelle qui fait défaut à l'heure actuelle ? »

Réponse : Dépendamment de la nature et de l'ampleur des projets qui seront déposés à l'Arrondissement suite à la présente consultation ainsi que de la nature des autorisations réglementaires à adopter, une condition exigeant l'inclusion d'espaces abordables pour ce type d'usage pourrait être demandée aux propriétaires.

3. Objet : Hauteurs

« Pour chacun des deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise), quelles sont les hauteurs maximales de construction qui sont éligibles présentement ? »

« Quelles sont les hauteurs maximales qui vous ont été demandées par le promoteur pour chacun de ces deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise)? »

« Quelles sont les hauteurs maximales que vous pensiez accorder pour chacun de ces deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise) ? »

Réponse : Présentement, les hauteurs maximales permises au zonage varient de 12,5 m à 20 m. Au Plan d'urbanisme, la hauteur maximale permise est de 4 à 6 étages. La présente démarche de consultation vise à établir la hauteur maximale acceptable pour le secteur en amont du dépôt de demandes des promoteurs. Considérant le cadre bâti existant, celui le long du canal avec des bâtiments de plus grands gabarits comme celui du quartier avec ses typologies plus traditionnelles et la proximité de la station de métro Place Saint-Henri, l'Arrondissement juge qu'une gradation des hauteurs allant de 4 à 6 étages pourrait être acceptable pour le secteur.

4. Objet : Densité de population

« Avez-vous une idée de ce que vous pensiez accorder en ce qui a trait à la densité de population pour chacun de ces deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise) ? »

Réponse : Il est impossible d'estimer la densité de population, celle-ci étant tributaire des usages qui pourraient être autorisés, du nombre et des typologies de logements qui pourraient être construits.

5. Objet : Circulation et stationnement

« Quelles infrastructures seront mises en place pour que les voitures puissent accéder sur chacun des deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise) ? »

Réponse : Pour permettre le développement et l'accès du site du 257, rue Saint-Ferdinand, il est possible qu'une nouvelle emprise publique (incluant aqueduc et égout) soit nécessaire afin de desservir la partie arrière du terrain. Cela dit, la typologie d'une telle emprise publique reste à définir sur la base des opinions reçues dans le cadre de la présente démarche de consultation. Aucune infrastructure n'est requise pour desservir le site du 4035, rue Saint-Ambroise.

« En plus du projet du secteur Saint-Ferdinand, il y a le Galdin et, potentiellement, le projet de Canada Malting dont les nouveaux résidents utiliseront la rue Saint-Ambroise, est-ce qu'il serait envisageable et possible de mettre un tunnel sur la rue Saint-Ambroise à la place du passage à niveau et quelles sont les infrastructures qui permettront d'éviter d'encombrer la rue Saint-Ambroise ainsi que la rue Notre-Dame ? »

Réponse : Aucune infrastructure de type tunnel n'est envisagée. Toutefois des études de circulation seront effectuées et des mesures pourront être mises en place pour assurer la fluidité et l'accessibilité du secteur le cas échéant.

6. Objet : Maquette 3D

« Quand avez-vous prévu publier une maquette 3D de l'aménagement du projet avec les deux sites (257, rue Saint-Ferdinand et 4035, rue Saint-Ambroise) ? »

Réponse : L'Arrondissement n'a pas prévu la réalisation d'une maquette 3D puisqu'il n'y a pas de projet à modéliser. Suite à la consultation publique, les propriétaires pourront déposer des projets à l'Arrondissement et ceux-ci pourront prévoir une telle maquette. Toute modification réglementaire nécessaire à la réalisation d'éventuels projets devra faire l'objet d'une nouvelle consultation publique. Les maquettes pourront être rendues publiques dans le cadre de ces consultations.